Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260727-DL2707260189-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du lundi 27 juillet 2026
2ème lecture de l'AP du 23 juillet 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 4
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 17
Déportés : 3
Nombres de votants : 6
Votes pour : 6
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 23 juillet 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0189

Relative à la décision modificative n°2-2026 du budget du Département-Région de Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet, à 08h30, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière - 2ème lecture de l'AP du 23 juillet 2026, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Madame Laini ABDALLAH BOINA

Étaient représentés :
Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI

Étaient absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient déportés :
Madame Bibi CHANFI, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur Abdoul KAMARDINE

Secrétaire de séance désignée :
Madame Laini ABDALLAH BOINA

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2021.0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°2026-0064 relative au budget primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération n°2026-00152 relative à la décision modificative N°1 du budget 2026 du Département-Région de Mayotte ;

Considérant le rapport n°2026-03165 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260727-DL2707260189-DE

DECIDE

Article 1 : d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2026 du Département-Région de Mayotte ;

Article 2 : de valider la révision à la hausse de l'autorisation de programme « ports » de **4 millions** d'euros pour la prise en charge de l'avance remboursable destinée à l'EPIC du port de commerce de Mayotte ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R421-1et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte



Ben Issa OUSSENI